



## Litige mutuelle sante

-----  
Par chbovy

Bonjour,

Préalablement à une intervention chirurgicale, j'ai adressé à ma mutuelle une demande de devis pour la prise en charge du dépassement d'honoraires de mon chirurgien.

A fonction de ce devis, mon chirurgien a adapté ses honoraires au montant fixé par la mutuelle.

Or, au final, ma mutuelle me remboursement 300 ? de moins que le montant fixé au devis.

Est ce normal ?

La mutuelle n'est elle pas tenu au remboursement indiqué sur le devis ?

Merci pour votre réponse.  
Bien cordialement.

Mme xxxxx anonymisation

-----  
Par chaber

bonjour

il faut relire votre contrat pour connaître le taux de remboursement ou votre carte mutuelle reçue en début d'année

A titre d'exemple:

Mutuelle à 100%

frais médicaux conventionnés 1000?

remboursement Sécurité sociale 70% soit 700?

remboursement mutuelle 300?

Mutuelle à 200%

2 fois la base de remboursement de la Sécurité sociale soit 1400? maximum

frais médicaux avec dépassement honoraires 1500?

remboursement Sécurité sociale 700?

remboursement mutuelle 1400?

Reste à votre charge 100?